



Pantin, le 25 OCT. 2018

Mesdames et Messieurs les membres du
Comité de pilotage du site Natura 2000
« Bois de Vaires-sur-Marne »

Réf : SET/PH/CP/JFA/JL/FK – N°18-0664

Service Expertise Technique

Affaire suivie par : Jeanne LAVIALLE

Tél. : 01 83 65 38 87

Courriel : jlavialle@aev-iledefrance.fr

Bordereau d'envoi

Désignation	Nombre de pièces	Observations
<p><u>Objet :</u></p> <p>Quatrième réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne qui s'est tenu le 18 mai 2018 à la l'hôtel de ville de Vaires-sur-Marne</p> <p><u>Les pièces-jointes :</u></p> <p>Liste des destinataires – Bois de Vaires-sur-Marne Compte-rendu du COPIL</p>	2 P.J.	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Vous trouverez ci-joint les documents mentionnés ci-contre.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.</p> <p>Le Directeur Général</p>  <p>Philippe HELLEISEN</p>

Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France

Cité régionale de l'environnement

90-92 avenue du Général Leclerc – 93 500 PANTIN

Téléphone : 01 83 65 38 00 –

www.aev-iledefrance.fr

Compte rendu du 4^{ème} Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 1100819 Bois de Vaires-sur-Marne

18 mai 2018, Mairie de Vaires-sur-Marne

Étaient présents ou représentés (membres officiels du Comité de pilotage),

Madame Sylvie FORTEAUX, Chargée de mission Natura 2000, DRIEE, représentant le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France
Madame Alix REISSER, Chargée de mission Natura 2000, DDT de Seine-et-Marne, représentant le Directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne
Monsieur Patrick LAURENT, Technicien forestier, représentant le Directeur de l'Agence territoriale de l'Office national des forêts
Monsieur Benoît CHEVRON, Conseiller régional, représentant la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, Président de la fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne et Président du comité de pilotage
Monsieur Jean-Paul BATAILLE, Agence Routière Territoriale centre de Torcy, représentant le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne
Madame Isabelle RECIO, Maire de Vaires-sur-Marne
Madame Colette BOISSOT, Vice-Présidente au Développement Durable et Agenda 21, représentant le Président de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne
Monsieur Pol DROMAS, Vice-Président, représentant la Présidente de l'Association de défense et de sauvegarde de l'environnement de la Pomponnette (ADSEP)
Monsieur Jacques DUMAND, Président de l'association La Luciole Vairoise

Étaient excusés (membres officiels du Comité de pilotage),

Madame la Préfète de Seine-et-Marne
Monsieur le chef du Service interdépartemental 77/91 de l'Agence Française pour la Biodiversité
Madame la Chef de Service Brigade mobile d'intervention Ile de France Est de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Monsieur le délégué Île-de-France du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
Madame la Directrice régionale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
Monsieur le Maire de Pomponne
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
Monsieur le Président de SNCF Réseau
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France
Monsieur le Président de la Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président de la Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée
Madame la Présidente de Nature Environnement 77
Madame la Présidente du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile-de-France
Monsieur le Président de l'Agence régionale pour la Biodiversité

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Romain CLEMENT-PALLEC, chargé d'études Natura 2000, DRIEE Île-de-France
Monsieur Jean-Louis GUILLAUME, adjoint au maire, ville de Vaires-sur-Marne
Monsieur Eno PETRUCCO, Directeur de cabinet du maire, ville de Vaires-sur-Marne

Agence des espaces verts, Région Île-de-France - Service expertise technique



* Île-de-France



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Monsieur Kevin GALVAN, Directeur des services techniques, ville de Vaires-sur-Marne

Monsieur Fred PARIS, cabinet du Président, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne

Madame Fabienne RAPAILLE, Directrice adjointe de l'Environnement et du Développement Durable, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne

Madame Jeanne LAVIALLE, Chargée de mission Natura 2000, Agence des espaces verts de la région Île-de-France

Monsieur Jean-François ANTOINE, Chargé de mission écologie, Agence des espaces verts de la région Île-de-France

Monsieur Pierre LECAREUX, Technicien, Agence des espaces verts de la région Île-de-France

Monsieur Vivian MALLET, Technicien, Agence des espaces verts de la région Île-de-France

Ordre du jour :

- Rappel sur la démarche Natura 2000
- Études écologiques et suivis naturalistes réalisés
- Contrats Natura 2000 en cours et en projet
- Charte Natura 2000
- Communication et site Internet,
- Procédure d'évaluation des incidences Natura 2000.

Une visite de terrain était ensuite prévue sur les mares récemment restaurées.

Les participants sont accueillis par Madame Recio, Maire de Vaires-sur-Marne, qui rappelle qu'elle est maire depuis un an et n'est pas encore familière de Natura 2000, et qu'elle représente également le département de Seine-et-Marne en tant que conseillère départementale.

Le Président du comité de pilotage, Monsieur Benoît Chevron, ouvre la séance en rappelant la période de latence depuis le dernier Copil, dû au renouvellement de l'exécutif régional et au changement d'animateur Natura 2000.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Madame Alix Reisser, chargée de mission Natura 2000 à la DDT de Seine-et-Marne, rappelle ensuite la saisie par le sous-préfet de Torcy des élus des collectivités territoriales et leurs groupements pour qu'ils se prononcent sur le renouvellement de la candidature de la région comme structure porteuse du site Natura 2000, seule candidature présentée au préfet de Seine-et-Marne par courrier du 8 septembre 2017.

Cette saisie a abouti à :

- la désignation de la région Île-de-France comme structure porteuse pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site, avec délégation de l'animation à l'Agence des espaces verts
- la désignation de Monsieur Chevron comme président de comité de pilotage suite à la démission de Mme Claudine Thomas de ses fonctions de conseillère régionale suite à son élection en tant que sénatrice

Le Président du Comité de pilotage passe ensuite la parole à Jeanne Lavialle, chargée de mission pour l'animation du site Natura 2000 à l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, pour la présentation. Le support de présentation est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaire/documents-a-telecharger>

La chargée de mission Natura 2000 remercie la ville de Vaires-sur-Marne pour son accueil puis déroule la présentation.

Agence des espaces verts, Région Île-de-France - Service expertise technique

Échanges

Suivi des populations d'espèces d'amphibiens réalisé par l'Agence des espaces verts

Monsieur Chevron demande pourquoi la population de Triton crêté a disparu du site Natura 2000, et pourquoi on observe une différence entre les mares forestières (population plus nombreuse et diversifiée) et celles de la mégaphorbiaie.

Monsieur Pierre Lecareux, technicien de l'Agence des espaces verts qui supervise ces suivis, expose une des hypothèses qui est qu'il y a plus de poissons sur les mares des zones ouvertes (les œufs de poissons étant apportés par l'avifaune) ; mais l'écologie des espèces entre aussi en compte : certaines espèces comme la Salamandre tachetée sont inféodées aux mares forestières.

Suivis et gestion écologique

Monsieur Dumand, Président de l'association la Luciole vairoise précise que son association gère des terrains de la SNCF à proximité de la LGV Est, notamment des petites mares, et qu'ils retrouvent sur site 15 espèces d'Odonates, plusieurs espèces d'orchidées, et la mante religieuse qui est de retour sur les prairies sèches.

Monsieur Guillaume, adjoint à l'urbanisme et au développement durable de la ville de Vaires rappelle que le bois de Vaires est inventorié en ZNIEFF, c'est pourquoi il faut intervenir pour restaurer les milieux.

Restauration de continuité écologique sur le ru du gué de l'Aulnay

Madame le Maire de Vaires-sur-Marne demande à quel horizon la réfection de l'ouvrage de franchissement de la RD934 pourrait être faite, et quel intérêt le conseil départemental de Seine-et-Marne aurait à le faire. Monsieur Chevron demande ce qu'il faudrait faire exactement sur le plan technique.

Jean-François Antoine, chargé de mission écologie à l'Agence des espaces verts, répond que pour créer un passage plus transparent pour la faune, il faudrait avant toute chose réaliser un diagnostic. Les aménagements habituels dans ce cas-là sont des talus, pour laisser un passage à sec pour la petite faune terrestre et les amphibiens (le type de buse actuel est complètement en eau quand le débit est fort), ainsi que des aménagements pour ralentir le courant.

Gestion forestière

Madame Fabienne Rapaille, Directrice adjointe de l'Environnement et du Développement Durable de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne demande si l'Agence des espaces verts intervient directement pour les travaux sur les propriétés régionales, ou par un prestataire.

Pierre Lecareux répond que l'Agence des espaces verts fait réaliser les travaux par des prestataires, dans le cadre de marchés publics mais que la supervision des travaux est conservée en interne. La décision de réaliser les travaux et la manière de les réaliser sont de la responsabilité du technicien responsable de site, qui se base sur les retours d'expérience sur d'autres sites ou sur les opérations préconisées par les études écologiques effectuées sur le site (SNPN pour la création de mares sur le bois du Marais par exemple).

Monsieur Kevin Galvan, Directeur des services techniques de la Ville de Vaires-sur-Marne, informe que la commune souhaite s'engager en signant un contrat Natura 2000 pour la création d'îlot de conservation du bois sénéscent sur le Bois de Vaires communal. Il demande un appui de l'Agence des espaces verts pour la mise en place des îlots.

La chargée de mission Natura 2000 précise que l'inventaire préalable devrait pouvoir être réalisé en 2 ou 3 jours de terrain par une équipe d'une dizaine de personnes, en période hivernale. La méthodologie ayant déjà été appliquée par l'Agence des espaces verts sur d'autres sites, l'Agence pourra accompagner la commune au moins pour le premier jour d'inventaire, et en fournissant le

fichier GPS, les outils et la méthodologie. Il est convenu de se revoir pour préciser les objectifs et les modalités du contrat Natura 2000.

Monsieur Chevron informe que l'Agence des espaces verts passe à une gestion sylvicole en futaie irrégulière et demande l'incidence que cela peut avoir sur le Grand capricorne.

Monsieur Patrick Laurent de l'ONF répond que la gestion en futaie irrégulière n'est pas défavorable au Grand Capricorne, bien au contraire, cela permet le maintien des habitats de manière continue, et notamment le maintien de vieux chênes ce qui est favorable à l'espèce.

Jean-François Antoine précise que d'après l'étude menée par l'OPIE sur les coléoptères saproxyliques dans le bois de Brou, le Grand Capricorne n'a pas été détecté mais que ses habitats sont bien présents. L'étude conclue aussi à un intérêt fort du boisement pour les coléoptères saproxyliques, malgré l'absence de bois mort au sol due à la gestion par le précédent propriétaire.

Régime d'évaluation des incidences Natura 2000

Monsieur Galvan demande des précisions sur la deuxième liste locale qui fixe les projets soumis à évaluation des incidences, notamment le cas d'une création d'aire de jeu.

Alix Reisser répond qu'au-dessus de 2 hectares, la création d'une aire de jeu doit faire l'objet d'une demande de permis d'aménager ; si le projet se situe dans le site Natura 2000 ou dans une zone tampon de 50 m autour du site, le permis d'aménager doit comprendre une évaluation des incidences Natura 2000 (item 2.2.2 de la liste locale 1). En revanche, en-dessous de deux hectares, il n'y a pas de permis d'aménager à demander mais le projet doit faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 (11^{ème} point de la liste locale 2), à envoyer à la DDT de Seine-et-Marne.

Elle ajoute que les porteurs de projets ne doivent pas hésiter à contacter l'Agence des espaces verts ou la DDT en amont des projets afin de les rendre le plus compatible possible avec les enjeux naturels, et de prévoir les éventuelles restrictions.

Madame le Maire de Vaires-sur-Marne demande si une aire d'accueil des gens du voyage est soumise à la procédure d'évaluation des incidences et si l'autorisation peut être refusée pour ce motif.

Alix Reisser répond que les travaux relatifs à l'installation et l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage sont soumis au permis d'aménager au-dessus de 2 habitations mobiles, et à déclaration préalable dans les autres cas et qu'à ce titre ils doivent comprendre une évaluation des incidences Natura 2000 au titre des items 2.2.2 et 2.2.3 de la liste locale 1. (À noter : il faut se référer à la version du code de l'urbanisme en vigueur en 2011 lors de la parution des arrêtés fixant les listes locales). Quand il y a évaluation des incidences Natura 2000, les services qui instruisent le dossier de permis d'aménager ou de déclaration ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de saisir la DDT pour avis. L'avis peut être positif ou négatif, cela dépend de la conception du projet et des mesures prises pour éviter et réduire les impacts.

Autres questions sur la gestion forestière

Pierre Lecareux intervient pour expliquer que d'importantes coupes ont été réalisées sur le bord de la route du gué de l'Aulnay pour des raisons de sécurité. En effet, le peuplement de frênes est atteint par la chalarose qui peut entraîner la chute des arbres.

Madame le Maire de Vaires-sur-Marne indique qu'il y a eu des changements dans les équipes de la commune, et insiste sur l'importance de travailler en partenariat avec l'Agence des espaces verts et notamment de s'informer mutuellement des interventions. En effet, une gestion cohérente des boisements communaux et régionaux est nécessaire.

La chargée de mission Natura 2000 répond que les équipes des services de la commune et de l'agence des espaces verts se sont rencontrés à plusieurs reprises l'année passée. Cette année, une formation conjointe à la reconnaissance des habitats de coléoptères saproxyliques est prévue en juin dans le cadre de l'animation Natura 2000.

Connectivités écologiques entre sites Natura 2000

Madame Fabienne Rapaille demande si la connectivité écologique entre les sites Natura 2000 est étudiée. En effet, la communauté d'agglomération s'engage dans une démarche plan paysage qui intégrera une composante biodiversité, et recherche des références.

Sylvie Forteaux, chargée de mission Natura 2000 à la DRIEE, explique que le document de référence pour les connectivités écologiques est le schéma régional de cohérence écologique. Elle ajoute que le département de Seine-Saint-Denis a fait une étude sur les connectivités entre les différentes parties du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis.

Chenilles processionnaires

Monsieur Pol Dromas, Vice-Président de l'Association de défense et de sauvegarde de l'environnement de la Pomponnette, informe que les chenilles processionnaires posent de gros problèmes dans le bois de Pomponne ; il demande comment la lutte contre ces nuisibles peut se faire en conformité avec la protection Natura 2000.

Monsieur Guillaume explique que par le passé des traitements aériens avaient été réalisés, sur autorisation préfectorale.

Monsieur Chevron parle de son expérience en forêt de Villefermoy, où des traitements depuis le sol ont été réalisés avec succès.

Suite au Copil, Alix Reisser de la DDT de Seine-et-Marne apporte les informations suivantes sur les traitements aériens :

- Pour les moustiques, c'est la loi de 1964 qui encadre les traitements aériens. Pour pouvoir les réaliser, il faut que le département soit inscrit dans un arrêté ministériel et qu'un plan de lutte soit mis en place au niveau départemental. Pour la Seine-et-Marne ce n'est pas le cas.
- Pour les autres espèces "nuisibles" telles que les chenilles processionnaires, suite à la Loi Biodiversité de 2016, les traitements aériens sont interdits sauf en cas de danger sanitaire grave (art L. 253-8 du code rural). Si c'est le cas, il faut au préalable un arrêté conjoint des ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture et de la santé.
- Pour les traitements depuis le sol, les traitements sont possibles à condition de faire l'objet d'un arrêté municipal et d'être à base de produits autorisés (art L. 253-1 et suivants du code rural).

La chargée de mission Natura 2000 précise que la loi Labbé interdit aux collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, mais que certains produits restent autorisés : c'est le cas de produits de biocontrôle comme le *Bacillus thuringiensis* (BT) que l'Agence des espaces verts utilise.

Enfin, l'installation de nichoirs à mésange est aussi une manière de lutter contre les processionnaires : en effet, une famille de mésanges charbonnières peut manger 500 chenilles processionnaires par jour.

Visite de site

La suite de la matinée se déroule dans le bois de Vaires régionale et communal, pour découvrir les mares nouvellement réhabilitées par l'Agence des espaces verts dans le cadre d'un contrat Natura 2000, ainsi que la mégaphorbiaie.

Les débats s'articulent avec les élus des collectivités, commune, associations, DRIEE, DDT, ONF, autour des problématiques d'évolution des milieux et de lutte contre les espèces envahissantes.

Liste des destinataires

« Bois de Vaires-sur-Marne »

Madame	le Préfet	Préfecture de Seine-et-Marne
Monsieur	Le Sous-préfet	Sous-préfecture de Torcy
Monsieur	le Directeur	Direction régionale et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Monsieur	le Directeur	Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne
Monsieur	le Chef de service	Service interdépartemental 77/91 de l'Agence Française pour la Biodiversité
Monsieur	le Directeur	Office national des forêts
Madame	la Chef de service	Office National de la Chasse et de la Faune sauvage
Monsieur	Le Délégué	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
Madame	la Directrice	Agence de l'Eau Seine Normandie
Madame	la Présidente	Conseil Régional d'Île-de-France
Monsieur	le Président	Conseil départemental de Seine et Marne
Madame	la Directrice	Direction Générale des Services départementaux - Seine-et-Marne
Madame	le Maire	VAIRES-SUR-MARNE
Monsieur	le Maire	POMPONNE
Monsieur	le Président	Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
Monsieur	le Président	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne
Monsieur	le Président	SNCF Réseau
Monsieur	le Président	Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France
Monsieur	le Président	Fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur	le Président	Fédération départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne
Monsieur	le Président	Comité Départemental de la Randonnée
Madame	la Présidente	Nature Environnement 77
Madame	la Présidente	Association de défense et de sauvegarde de l'environnement de la Pomponnette
Monsieur	le Président	La Luciole vairoise
Madame	la Présidente	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Île-de-France (DRIEE)
Monsieur	le Président	Agence régionale de la biodiversité